DELIBERATION N°200707-01

Accusé de réception en préfecture 078-217801687-20200710-20-07-07-01-DE Date de télétransmission : 10/07/2020 Date de réception préfecture : 10/07/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 9 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le neuf juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier FISCHER, Président

Étaient présents :

M Didier FISCHER, M. Marc MONTARDIER, Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Eve MOUTTOU Mme Florence COCART, M. Olivier RACHET, Mme Catherine JUAN, M. Xavier GIRARD, Mme Elisabeth JACQUEMIN, Mme Angélique KRIMAT (délibération n°7), M. Denis LARGETEAU, Mme Catherine BEDOUELLE, M. Jean-Maurice L'HOTELLIER

Étaient représentés :

M. Nicolas GROS DAILLON pouvoir à M. Xavier GIRARD, M. Paul CHEVALLIER pouvoir à M. Marc MONTARDIER, Mme Anne-Marie LHUILLIER pouvoir à Mme Catherine BEDOUELLE

Excusés:

Mme Mariette AÏN

Mme Angélique KRIMAT (délibérations n°1 à 6)

Mme Florence COCART est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°1: INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L. 123-6 à L.123-12 et R. 123-7 à R. 123-15 ;

Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé :

Vu le décret n°95-561 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale ;

Vu la délibération n°2020-0502 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant élection de M. Didier FISCHER en qualité de Maire ;

Vu la délibération n°2020-0505 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au maire ;

Vu la délibération n°2020-0603 du conseil municipal en date du 16 juin 2020 portant élection des représentants du conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

Vu l'Arrêté n°DGS/20/134 en date du 29 juin 2020 du Président du CCAS portant composition du Conseil d'Administration ;

Considérant qu'en application de l'article L.123-6 alinéa 3, outre son président, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal ainsi que des membres nommés par Arrêté du maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

Considérant que la délibération susvisée du 16 juin 2020, a fixé la composition du Conseil d'Administration du CCAS de Coignières à 8 membres et désigné les représentants du Conseil Municipal au CCAS;

Considérant que les articles R.123-7 à R.123-11 du Code de l'Action précisent que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend le Maire, président de droit, et en nombre égal maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal;

Considérant que l'article R123-10 du Code de l'Action Sociale et des famillés edispose equérdèse son renouvellement le Conseil Municipal procède, dans un délai maximum de la conseil Municipal procède, dans un délai maximum de la conseil Municipal procède, dans un délai maximum de la conseil Municipal procède, dans un délai maximum de la conseil Municipal procède, dans un délai maximum de la conseil Municipal procède, dans un délai maximum de la conseil Municipal procède, dans un délai maximum de la conseil Municipal procède, dans un délai maximum de la conseil Municipal procède, dans un délai maximum de la conseil Municipal procède, dans un délai maximum de la conseil Municipal procède, dans un délai maximum de la conseil Municipal procède, dans un délai maximum de la conseil Municipal procède, dans un délai maximum de la conseil des nouveaux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sectate, reà 18/07/2020 suite de l'élection municipale du 25 mai 2020 ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation des membres du Conseil d'Administration ;

Considérant que conformément à l'arrêté susvisé du 29 juin 2020, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé de 16 membres ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

À l'unanimité.

ARTICLE 1 - PROCÈDE à l'installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Coignières comme suit :

Le Maire, M. Didier FISCHER, Président

Membres élus par le conseil municipal de Coignières :

- 1) M. Marc MONTARDIER
- 2) Mme Sophie PIFFARELLY
- 3) Mme Eve MOUTTOU
- 4) Mme Florence COCART
- 5) M. Olivier RACHET
- 6) Mme Catherine JUAN
- 1) M. Xavier GIRARD
- 2) M. Nicolas GROS DAILLON

Membres nommés en raison de leurs qualités :

Au titre des Associations de lutte contre l'exclusion :

- Mme Elisabeth JACQUEMIN (représentant l'AASTIC) Au titre des Associations familiales :
- 2) Mme Angélique KRIMAT (représentant l'UDAF) Au titre des Associations de retraités et de personnes âgées du département :
- 3) M. Paul CHEVALLIER

Au titre des Associations de personnes handicapées :

- Mme Mariette AÎN
 - Au titre de la Représentation locale de l'association Aide et Action :
- 5) Mme Anne-Marie LHUILLIER

Au titre de la Représentation de la paroisse :

6) M. Denis LARGETEAU

Au titre des personnes qualifiées :

7) Mme Catherine BEDOUELLE

Au titre des personnes qualifiées :

8) M. Jean-Maurice L'HOTELLIER

Pour extrait conforme :

e Président.

Didier FISC

Maire de Cojgnières

La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.